MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Arrêté n°3979 du 29 juin 2005 fixant les prix des produits pétroliers raffinés des aéronefs du transport international et des soutes internationaux au consommateur final.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES HYDROCARBURES,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

LA MINISTRE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DES APPROVISIONNEMENTS,

Vu la constitution ;
Vu la loi n°6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n°3-2002 du 1er mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n°6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu le décret n°2002-263 du 1er août 2002 définissant la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers ;
Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2005-82 du 2 février 2005 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement.

ARRETENT :

Article premier : les prix des produits pétroliers raffinés des aéronefs du transport international et des soutes internationales au consomma-

teur final sont fixés comme suit :

Jet A1 international : 350frs CFA par litre
Gazole des soutes internationales : 335frs par litre.

Article 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2005

Pour le ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures, en mission :

Le ministre des travaux publics et de l'équipement,

Florent TSIBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

La ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements,

Adélaïde MOUNDELE NGOLLO